

3. CLUB TOASTMASTERS SAINTE-FOY

3.1 HISTORIQUE

Le Club Toastmasters Sainte-Foy (CTSF) a été fondé par deux membres du Club Toastmasters Québec (CTQ) qui, en mai 1983, était le seul club de la région. En effet, MM. Fred Lawson, DTM, et Gaston Plourde, ATM, ont uni leurs efforts afin de doter Sainte-Foy d'un club Toastmasters, dont les futurs membres se réuniraient le matin. Ce nouveau club avait pour but d'intéresser une clientèle différente de celle du CTQ.

La première rencontre d'information a eu lieu au restaurant *Le Petit Bourgeois*, le mercredi 26 janvier 1983. Une douzaine de personnes composaient le groupe. Tellement d'enthousiasme et de dynamisme ont émergé de cette rencontre que tous les participants ont été unanimes à fonder officiellement le club. Au cours des semaines qui suivirent, on baptisa le club du nom actuel, soit le Club Toastmasters Sainte-Foy. On décida également de se rencontrer tous les mercredis matins de 7 h à 8 h 30.

En mai 1983, lors de la remise officielle de la charte (annexe 1), l'Honorable Jean-François Bertrand, ministre de l'Éducation, ainsi que M. Louis-Marie Lavoie, maire de la Ville de Sainte-Foy, furent les invités d'honneur.

La participation active des membres a fait en sorte que le CTSF a opéré pendant tout l'été au cours de la première année et de plusieurs années subséquentes.

De nombreuses personnes ont veillé à la destinée du Club Toastmasters Sainte-Foy. Comme membres du Conseil d'administration, ils ont épaulé leur président. Depuis la création du Club, de nombreux présidents se sont succédés. Ils sont, par ordre alphabétique : Denis Allaire (2013-2014, 2014-2015), Réjeanne Audet (2007-2008), Lorraine Barrucha (1997-1998), Pierre Brousseau, Audrey Castonguay, Huguette Chevalier, Robert Côté (1993), Marie-Paule Cyr, Paul Drapeau, Dominique Dufour (membre fondateur, 1984), Micheline Dugas, Estelle Gagné (2011-2012), Line Germain (2010-2011), Francine Gilbert (2006-2007), Jean-Charles Girard (1994), Lise Guay, Louise Hamel, Suzane Hamelin, Sylvie Houde (1997), Sylvie Jeffrey, Louis Lacasse, Lucette Laferrière (1998-1999), François Lefebvre (1994), Gilles Lessard (membre fondateur et 1^{er} président), Marie-Andrée Lessard (2012-2013), Renée Levaque (2004-2005), Maurice Marcotte, Guy Marcotte (2005-2006), Réjeanne Marois (2002-2003), Louis Martel, Frédéric Mazières, Anaïs Christiane Nickner (2001-2002), Jean-Paul Plante, Gaston Plourde (membre fondateur, 1983), Bruno Proulx (2008-2009), Jean Racine et membre fondateur, 1984), Ginette Rhéaume (2003-2004), Carl Rivest, Bertrand Roy (1994), Pierre Roy (2009-2010), Jacques Simard (1983), Robert Tanguay, Marie Tardif (1983) Jacques Vermette (membre fondateur).

Si des noms ont été malencontreusement omis, nous vous serions gré de nous le signaler.

Nous pouvons nous réjouir de la vitalité de notre Club et rendre hommage aux membres fondateurs qui ont eu l'audace et la bonne idée de le mettre sur pied. Nous apprécions le travail de nos prédécesseurs et considérons l'avenir de notre Club avec enthousiasme et fierté. En mai 2013, nous avons célébré le 30^e anniversaire du Club et nous en sommes très fiers.

À l'exemple des membres fondateurs du CTSF, les gens qui savent s'engager et se dépasser sans cesse recueillent les bénéfices de l'apprentissage de la communication et du leadership dans leur vie personnelle et professionnelle. La persévérance et l'investissement d'efforts personnels sont garants de votre réussite et du succès du CTSF.

3.2 LE CLUB REMARQUABLE

Un club remarquable est un club dont les dirigeants se sont donnés des objectifs réalisables en début d'année pour en assurer la réussite et celle de ses membres. Ainsi, en adhérant au programme « Le Club remarquable », les dirigeants fixent des objectifs à atteindre en matière de recrutement, de formation des membres et de ses dirigeants.

Le programme « Le Club remarquable » se décline en dix points à atteindre au cours de l'année. L'expérience a démontré que des dirigeants de clubs qui sont centrés sur la réussite de leurs membres parviennent à atteindre les objectifs du programme parce que ces derniers favorisent la bonne marche d'un club et le maintien d'un environnement favorable à l'apprentissage des membres.

Les objectifs sont ainsi répartis :

- Six objectifs concernent la formation des membres :
 - Deux membres obtiennent la certification de communicateur compétent (CC);
 - Deux autres membres obtiennent cette même certification;
 - Un membre obtient la certification de communicateur accompli (ACB, ACS ou ACG)
 - Un autre membre obtient cette même certification;
 - Un membre obtient la certification de leader compétent (CL), de leader accompli (ALB ou ALS) ou de Toastmasters distingué (DTM).
 - Un autre membre obtient la même certification.
- Deux objectifs concernent le recrutement :
 - Quatre nouveaux membres adhèrent au Club;
 - Quatre autres nouveaux membres adhèrent également.
- Deux objectifs concernent la formation des dirigeants du Club :
 - Quatre dirigeants du Club au minimum sont formés au cours de chacune des deux sessions annuelles de leadership Toastmasters (SLT);
 - Un rapport de renouvellement des cotisations et une liste de dirigeants du Club sont soumis à temps à Toastmasters International.

Le CTSF est reconnu dans la Division I comme un club en santé. Sa feuille de route au regard du programme « Le club remarquable » en fait foi. Ainsi depuis 2004, notre Club s'est mérité la mention de « Club distingué sélect » à trois reprises, ayant réalisé sept ou huit des dix objectifs. Il s'est également mérité à huit reprises la mention « Club distingué du Président » pour avoir atteint neuf et parfois dix des dix objectifs.

4. COTISATION ET FRAIS ANNUELS

4.1 ADHÉSION

Toastmasters International établit le montant des frais d'adhésion. Ces frais ne sont exigibles du membre qu'une seule fois, afin de couvrir le coût d'une affiliation à une association éducative internationale. Sont inclus dans ces frais l'abonnement à la revue mensuelle *The Toastmasters* et le matériel éducatif de base, soit les manuels « Savoir communiquer » et « Devenir un leader ».

Lorsqu'un nouveau membre est officiellement accepté au sein du Club, on lui remet :

- Un bouton Toastmasters;
- Un exemplaire du manuel «Savoir communiquer» permettant l'obtention d'une certification de Communicateur compétent (CC);
- Un exemplaire du manuel «Devenir un leader» permettant d'obtenir une certification de Leader compétent (CL);
- L'adresse Internet du CTSF pour consulter le Manuel du membre, soit www.toastmasters-quebec.com/ste-foy

Lorsque le nouveau membre reçoit de Toastmasters International ses manuels de nouveau membre, il les remet au Club en échange de ceux déjà reçus à son arrivée.

4.2 COTISATION

Des frais annuels de cotisation sont exigibles de tous les membres, payables selon les modalités suivantes :

- Un seul paiement exigible le 1^{er} octobre ;
ou
- Deux paiements exigibles le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars ;

Le Club offre à ses membres une option de fidélisation. Ainsi, un membre souhaitant payer en un seul versement sa cotisation annuelle en octobre de l'année en cours, bénéficiera d'un rabais.

Il faut noter que ces coûts peuvent être sujets à changements.

4.3 COÛT DES RENCONTRES

Un montant est demandé à chacun des membres au début des rencontres hebdomadaires pour défrayer le coût de location de la salle. Ce montant est déterminé en début d'année par le CA du Club. Lors de ces rencontres, le Club offre à ses membres le petit déjeuner.

Le Club opère dix mois par année et fait relâche en juillet et août.

En mars de chaque année, le membre se voit remettre des reçus d'impôt pour les coûts défrayés pour sa formation Toastmasters puisque le Club est reconnu par les paliers fédéral et provincial comme une institution d'enseignement (annexe 2).

